

Conclusion du débat public sur le projet (Cigéo) de centre de stockage profond de déchets radioactifs (15 février 2014)

Après un débat s'étalant du 15 mai au 15 décembre 2013, le Président de la Commission nationale du débat public (CNDP) publiait le 12 février 2014 le bilan (ci-après «bilan»), accompagné du compte rendu détaillé (ici appelé «CR») établi par la Commission Particulière du débat public Cigéo (CPDP) ainsi que l'avis de 11 pages d'un panel citoyen composé de dix-sept citoyens profanes mais ayant reçu une formation adaptée, dont près de la moitié habite la Meuse ou la Haute-Marne, les deux départements concernés par l'implantation du projet. Le lecteur trouvera, à la fin de ce texte, différents liens utiles.

Il est satisfaisant de constater que le débat a bien eu lieu. En effet, un certain nombre d'opposants, hostiles au stockage mais aussi, ce qui est à la fois curieux et très choquant, à l'idée même d'en débattre (*sic*), ont empêché la tenue des réunions publiques : ce fut le cas à Bure, le 23 mai (une centaine de manifestants) et à Bar-le-Duc le 17 juin (150 personnes). Mais, comme affirmé par la CNDP dans son bilan, « on aurait tort de penser que le débat sur le projet Cigéo n'a pas eu lieu » : le site du débat a reçu plus de 76.000 visites, 1.508 questions, 497 avis, 154 cahiers d'acteurs, 24 contributions, 5 délibérations d'assemblées locales; la CPDP a adressé le dossier du maître d'ouvrage à 2.151 personnes (les élus de Meuse, de Haute-Marne, les responsables consulaires, syndicaux, associatifs, etc.), ainsi qu'adressé un dossier simplifié et diffusé un Journal du débat à 180.000 foyers et entreprises locales; la presse nationale et locale a diffusé plus de 500 articles et sujets sur le débat public; 9 débats contradictoires interactifs ont été organisés sur internet, impliquant 9337 internautes qui ont posé 400 questions auxquelles il a été répondu. Tous ces chiffres sont supérieurs à ceux de la plupart des débats publics passés.

Certes le débat n'a pas été public au sens classique du terme, mais le débat sur internet a permis des échanges incomparablement plus sereins et plus approfondis que tout débat public où il est souvent difficile de s'exprimer et de le faire de façon détaillée. Toutes les questions posées ont reçu des réponses précises. Par ailleurs les débats ont offert une tribune, comme ils n'auraient jamais eu en salle, aux experts hostiles au projet mais acceptant le débat. On peut donc dire que ce débat a été plus *fréquenté, sérieux et complet* que la plupart des autres grands débats publics, au point qu'il est permis de penser que la Commission du débat serait bien inspirée en introduisant dans ses futurs débats un volet internet, même si tout le monde n'a pas encore accès à internet et si beaucoup de ceux qui y ont accès rechignent à l'utiliser préférant le débat direct tout particulièrement quand il a le mérite d'être organisé à proximité, notamment pour les locaux.

Il convient aussi de souligner que grâce au débat citoyen, lui aussi une nouveauté – même une première en France – où il y avait moitié de *locaux*, la Commission a veillé à bien associer ces derniers.

La question centrale posée dans ce débat public était : « faut-il réaliser, ou non, le projet de stockage profond réversible de déchets radioactifs préparé, dans le cadre de la loi du 28 juin 2006, par l'ANDRA, et situé dans une zone définie à la limite des départements de la Meuse et de la Haute-Marne ? ».

Le CR fait le constat d'un clivage très marqué entre les partisans de s'engager, ou non, dans le projet de stockage profond. Un autre clivage est aussi ressorti, hors sujet du débat, celui-là, entre d'une part les partisans (convaincus ou critiques) du projet, et d'autre part ceux qui estiment que « puisqu'il est si difficile de trouver une solution pour les déchets, il ne faut plus en produire ». Pourtant, au-delà de ces clivages, une évidence rassemble tous les acteurs, rappelée par la Conférence des citoyens au tout début de son avis : « quelle que soit l'évolution de la politique énergétique, il y aura des déchets nucléaires à traiter ». Et pour mieux rappeler à leurs responsabilités présentes tous ceux qui pourraient être tentés d'invoquer les « générations futures » (soit pour se défaire sur elles pour traiter les déchets toujours plus tard, soit pour redouter que s'engager dans Cigéo ne constitue pour elles un risque – voire « un crime » -

supérieur au risques qu'il y aurait à ne pas engager Cigéo), le panel citoyen affirme même que « nous parlons de générations futures, mais nous-mêmes sommes déjà des héritiers de l'usage du nucléaire, militaire et civil. Poser le problème en faisant référence aux générations futures est inadéquat. Nous sommes la deuxième génération à devoir le gérer ».

Entre partisans et adversaires du projet, le débat a au moins permis de confirmer ou de clarifier les positions. « Les groupes EELV des Conseils régionaux de Champagne-Ardenne et de Lorraine expriment un ferme refus ». Au contraire, pour « les parlementaires, les conseils généraux de la Meuse et de la Haute-Marne, les organisations économiques, le MEDEF, les syndicats CGT, CFDT, CFE-CGC, arguant de la nécessité de traiter les déchets radioactifs au plus vite, le projet apparaît comme la meilleure solution ». Il convient de rappeler que depuis que la décision a été prise de construire un laboratoire à Bure, de nombreuses élections ont eu lieu aux plans local, cantonal et départemental, et que jamais ces élections n'ont conduit à l'élection d'un maire, d'un conseiller, d'un député ayant affiché son opposition à l'ANDRA, à Bure ou maintenant à Cigéo.

Le débat a aussi joué un rôle pédagogique, certes très insuffisant, mais le rôle premier du débat est de confronter les points de vue : il cherche à répondre aux questions des gens que le sujet intéresse et non pas à instruire le citoyen moyen. En revanche, on aurait pu s'attendre à ce que le débat prenne le recul nécessaire pour resituer la problématique des déchets nucléaires au sein de la problématique plus générale des 345 millions de tonnes de déchets domestiques et industriels produits en France chaque année, dont 11 millions de tonnes de déchets dits « dangereux », parmi lesquels les 50 tonnes de déchets nucléaires HA (4% de produits de fission extraits des 1200 tonnes de combustibles usés produits chaque année par EDF) ne représentent que quelques millièmes (0,0005%). Pour ces 11 millions de tonnes de déchets chimiques dangereux il existe aussi d'énormes enjeux environnementaux que les citoyens assument, sans être jamais consultés, et pour lesquels de nombreux parallèles et retours d'expériences auraient pu être faits pour répondre aux préoccupations et questions exprimées sur Cigéo.

En particulier, comme le rappelle l'avis de la Conférence citoyenne, « la question de l'éthique n'a cessé d'être présente dans la détermination de nos choix, du fait du caractère inédit du projet et de la durée de vie exceptionnelle des déchets ». La comparaison aux 11 millions de tonnes annuelles de déchets dangereux (chimiques pour l'essentiel) que nous générons par ailleurs aurait dû rassurer les participants au débat sur le fait que la durée de vie des déchets nucléaire HA n'a précisément rien d'exceptionnel, qu'elle est en tout cas limitée (300 ans pour l'horizon de dangerosité des produits de fission, 10000 ans pour la radio toxicité des actinides mineurs présents eux en faibles quantités) ce qui n'est pas le cas d'un grand nombre de déchets chimiques que nous enfouissons par ailleurs, avec beaucoup moins de précautions, et dont la durée de vie, et donc la toxicité, est quasi éternelle : le mercure, le cadmium et le plomb de nos batteries, ou encore le cadmium, l'arsenic et toutes sortes de produits comme les terres rares qu'on utilise de plus en plus dans le monde moderne. Beaucoup de ces produits, en fin de vie, mériteraient sans doute d'être enfouis en lieux sûrs dans le sol profond. Pas plus que pour tous les déchets industriels toxiques, personne ne parle, par exemple, du sort des panneaux solaires photovoltaïques en fin de vie dont certains renferment des composés toxiques.

A l'inverse, c'est plutôt « inquiétude » et « sentiment d'impuissance » que Christian Leyrit, président de la CNDP, rapporte dans La Croix du 13 Février 2014 sous le titre « le projet de stockage des déchets nucléaires à Bure suscite l'inquiétude ». Dans son bilan la CNDP note : « ce projet Cigéo est redouté par de nombreux citoyens qui y voient un acte irréversible, irresponsable, voire « un crime », compte tenu des « incertitudes multiples, géologiques, technologiques, socio-économiques ». Pourquoi les réponses apportées durant le débat sur ces incertitudes n'ont-elles pas permis de préciser les liens potentiels entre ces « incertitudes multiples, géologiques, technologiques, socio-économiques » (légitimes) et le risque radiologique (hypothétique) qui sous-tendait les questions ?

Exemple d'une crainte (légitime) mainte fois exprimée : que se passerait-il si, dans 1000 ans, quelqu'un creusait précisément à l'endroit de Cigéo pour y faire de la géothermie ? Au lieu de

répondre clairement à la question posée, la discussion s'est centrée sur le potentiel géothermique et l'absence ou non de ressources géothermiques. Pourquoi ne pas avoir tenté de répondre directement à la question ? Pourquoi ne pas avoir dit que même si, dans 1000 ans, un forage venait à percer directement un colis de déchets vitrifiés, la quantité de radioactivité remontée à la surface serait infime, que les produits de fission si dangereux aujourd'hui auront quasiment disparu dans 300 ans et que les quelques actinides mineurs à vie longue qui s'y trouveraient encore seront à des concentrations si faibles dans ces verres qu'une carotte de forage pourrait ne pas présenter beaucoup plus de danger qu'un bloc de minerai radioactif naturel ou de granit des bordures de trottoirs ? Voilà le genre de réponse qui aurait sans doute pu rassurer tous ceux qui ont exprimé dans ce débat la crainte que ne soit perdue un jour la mémoire de l'emplacement et de l'existence même de Cigéo.

Le débat a par ailleurs souligné certaines insuffisances du dossier soumis à débat : les risques découlant d'une libération d'hydrogène (lié à la présence de matières organiques et issu par exemple de radiolyse dans des fûts de bitume), le risque sismique (certes faible dans la région considérée mais que, deux ou trois ans après l'accident de Fukushima, il est indispensable de traiter à fond) ou le risque incendie. Le débat a par ailleurs mis en lumière un réel souci du public en matière de sûreté des transports, risque très bien traité depuis des décennies, mais souci régulièrement ravivé par certains opposants d'autant que certaines péripéties attirent parfois l'attention, sans toutefois avoir jamais causé d'impact sanitaire même minime dans notre pays. Nul doute que tous ces points seront prochainement traités par l'ANDRA.

Parlons maintenant de réversibilité car c'est vraiment là une caractéristique importante de Cigéo, ce qui nous semble tout à fait malheureux dès lors que tous les experts non seulement français mais aussi américains, suédois, finlandais etc... sont d'accord pour considérer que le stockage géologique profond est la seule solution *définitive* (précisément) pour un stockage sûr des déchets de haute activité. Ce point fondamental a été acté en France par la Commission Nationale d'Evaluation dans son avis du 19 octobre 2012. Mais on se souvient que la loi du 28 juin 2006 n'a été votée à l'unanimité au parlement que parce qu'elle comporte une possibilité de réversibilité dans des situations et selon des modalités imprécises : c'est là un travers bien français, on veut bien décider quelque chose parce qu'il n'y a pas d'autre solution définitive mais, comme on a toujours peur du définitif et pas du provisoire, on invente la possibilité d'une marche arrière dans *n* années.

Revenir aujourd'hui sur ce principe de réversibilité serait vraiment un casus belli mais la prochaine loi devant donner le feu vert à la réalisation du stockage profond devra préciser cette notion, l'atténuer ou, avec un peu de chance, la restreindre. Ceci étant, cette condition étant imposée par la loi, il était impossible que tôt ou tard la preuve de la réversibilité ne soit demandée, c'est-à-dire la preuve de la récupérabilité. C'est bien ce qui s'est passé pendant le débat : une condition à la mise en service du stockage est préconisée par tous les intervenants à savoir qu'avant toute introduction de déchets radioactifs, la démonstration de la récupérabilité effective soit apportée avec des déchets inactifs.

Il ressort du débat que la réversibilité arrange tout le monde et rassemble les « pro » comme les « anti » dans un large consensus écologiquement, éthiquement et politiquement correct. « C'est un pilier fondateur du projet » lit-on dans le CR qui rapporte tout de même une exception en citant le cahier d'acteurs n°33 ([voir ici](#)) qui qualifie la réversibilité d'« inutile, voire nuisible », parce qu'elle porte atteinte à la cohérence du système de confinement. A l'évidence, même si elle devait s'avérer inutile et coûteuse, la réversibilité rassure et repousse en quelque sorte le moment de la décision ultime. Dans son avis, le panel citoyen y adhère clairement quand il écrit : « cet enfouissement ne doit pas être d'emblée définitif, car les avancées scientifiques pourraient résoudre partiellement ou entièrement la nocivité de ces déchets radioactifs ou permettre leur utilisation » ce qui va à l'encontre de l'avis de la Commission d'évaluation.

Sans entrer dans trop de détails disons en quoi cette exigence de réversibilité, politiquement compréhensible, paraît déraisonnable :

- La sûreté du stockage ne sera définitivement acquise que quand les alvéoles seront scellés, pourquoi alors retarder la sûreté ?
- Dans CIGEO il y aura simultanément, pendant une certaine d'années, juxtaposition de deux activités : construction progressive du stockage et exploitation / mise à stock des déchets, c'est-à-dire une activité nucléaire. La cohabitation de ces deux activités est en soi déjà une difficulté, que le non scellement de la partie chargée va encore compliquer pendant 100 ans.
- Et pour quel profit ? Corriger un défaut générique, général ou tardif,...non ce n'est pas crédible tant les études, les précautions ont été prises et la roche considérée stable et bien choisie et, le cas échéant, il sera toujours possible de traiter ce défaut (improbable) localement et en temps utile. Pour pouvoir éventuellement faire mieux ? Ne dit-on pas le mieux est l'ennemi du bien ? Pour réduire un jour la nocivité des déchets enfouis grâce à d'hypothétiques « avancées scientifiques » ? A quoi bon puisque l'argile de Cigéo apporte précisément un confinement et une protection pour des durées bien supérieures à l'horizon de temps de la radio-toxicité des déchets. A quoi bon prendre des risques supplémentaires, sans doute minimales (sauf en cas d'extraction/retraitement des déchets) mais parfaitement inutiles ?

Quelle va être désormais la suite donnée à ce débat ? Le calendrier prévoit : une demande d'autorisation de création de Cigéo en 2015, un décret d'autorisation en 2018 en vue d'une mise en service industrielle en 2025, il est clair que ces différentes dates vont glisser. L'ANDRA comme les différentes autorités vont prochainement faire connaître leurs propositions. Le débat public a été un maillon important, nécessaire, constructif et informatif du processus démocratique de ce grand projet national où la France, tout comme la Suède, la Finlande et les USA, fait figure de précurseur, avec la solution Cigéo préparée et mûrie depuis plus de 20 ans, reconnue internationalement comme une des meilleures au monde.

Nous, qui soutenons ce projet, sommes satisfait que le débat ait pu se tenir et qu'il ait été constructif. Même si le calendrier est remis en question il est satisfaisant de constater que l'idée même d'un stockage géologique dans la région de Bure n'est pas remise en cause, notamment par la Commission citoyenne.

Sans toutefois sous-estimer le travail d'explication engagé par le débat, celui-ci reste cependant inachevé pour répondre avec des éléments objectifs aux questionnements et aux inquiétudes qui demeurent et sont le propre de toute entreprise humaine qui engage l'avenir tout en se voulant responsable et respectueuse de notre environnement. Le grand public a-t-il compris que le stockage géologique profond est la solution la plus sûre ? Ou que l'argile de Bure assure le confinement requis et qu'il faudra cent mille ans, au moins, avant que des éléments remontent à la surface avec un impact potentiel qui sera alors depuis belle lurette devenu inférieur à celui de la radioactivité naturelle ?

Jean-Luc Salanave et Bernard Lenail

PJ Cahier d'acteur n°33

Quelques liens utiles :

Site du débat : <http://www.debatpublic-cigeo.org/>

Bilan du débat : <http://www.debatpublic.fr/docs/conf-citoyens-cigeo/cigeo-bilan-2013.pdf>

Compte-rendu du débat : <http://www.debatpublic.fr/docs/conf-citoyens-cigeo/cigeo-cr-site.pdf>

Panel des citoyens : <http://www.debatpublic.fr/docs/conf-citoyens-cigeo/avis-citoyen-cigeo-03-02-14.pdf>

Production de déchets : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/CS179.pdf>